

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Nombre de membres composant  
Le Conseil d'Administration : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme DIAS, Mme TESTE, Mr FREMIN, Mr LEBORGNE, Mr ROSSI

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme BIENTZ donne pouvoir à Mme TESTE

**ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme BRECHU  
Mme COMBES  
Mme COSTA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CHATIGNON

**N° 2025.03.01 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).**

Sur présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1, et les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière,

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20250320-2025-03-01-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Certifié exécutoire  
Acte publié le 16 / 04 / 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Considérant que conformément aux dispositions prévues par le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale a été établi pour servir de support au débat,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 9 VOIX POUR ET  
1 ABSTENTION,**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire  
Président du CCAS

**Brigitte CHATIGNON**  
Secrétaire



6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20250320-2025-03-01-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025